

VILLE DE PONT-DE-CLAIX

ARRETE DU MAIRE N°011/2022

Service : URBANISME
Tel. : 04 76 29 80 55
Réf. : ALG/LM

OBJET : CREATION DU NUMERO DE VOIRIE 7 AVENUE RAFFIN CABOISSE

Le Maire de la Ville de PONT DE CLAIX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-28

VU le permis de construire n° 038 317 21 1 0012 déposé par GRENOBLE ALPES METROPOLE représenté par Monsieur FERRARI Christophe, pour la création d'une chaufferie bois avec silo enterré et annexes techniques sur le terrain situé 16 Avenue du Maquis de l'Oisans à Pont de Claix et délivré par le Prefet en date du 24 décembre 2021,

CONSIDERANT que le projet de construction susvisé prévoit l'implantation de la chaufferie dont l'entrée se situera Avenue Raffin Caboisse,

CONSIDERANT que le numérotage en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,

CONSIDERANT qu'il est donc nécessaire d'attribuer un numéro de voirie à la chaufferie autorisé par le permis de construire susvisé,

A R R E T E

ARTICLE 2 : La chaufferie bois autorisée par le permis de construire n° 038 317 21 1 0012, sera adressée au n°7 Avenue Raffin Caboisse conformément au plan annexé au présent arrêté

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Pont de Claix dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble (2, place de Verdun – 38000 GRENOBLE) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement déposé.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Monsieur Le Maire
- A l'intéressé
- La Poste
- Le Cadastre
- Le SDIS

Acte rendu exécutoire par :

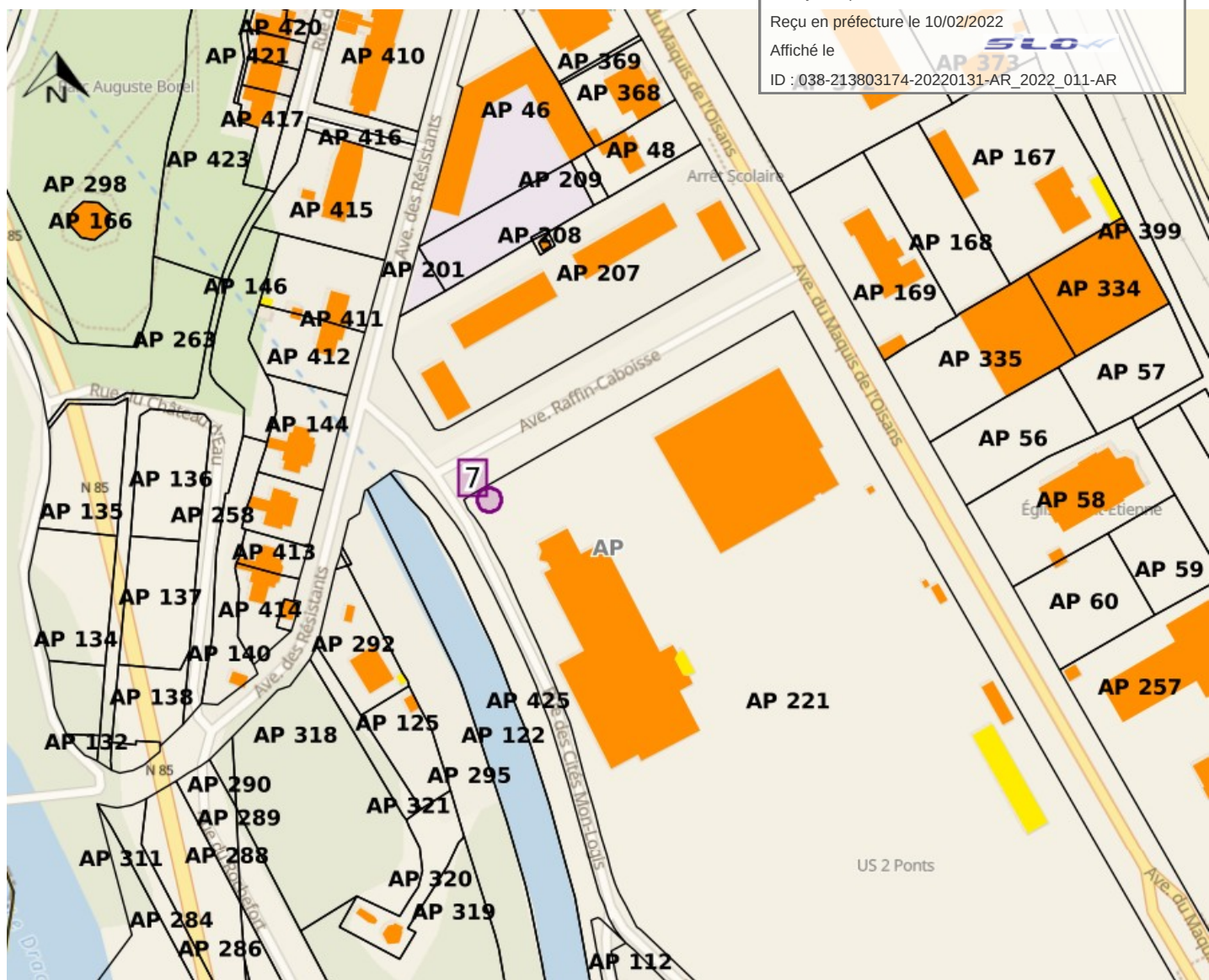
- dépôt en Préfecture le 10 février 2022
- publication le 10 février 2022
- et notification service technique

A PONT DE CLAIX, le 31 janvier 2022

Le Maire,
Christophe FERRARI.



ID : 038-213803174-20220131-AR_2022_011-AR





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX

Utilisateur : TSIGRIS Gaelle

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	AR_2022_011
Date de la décision :	2022-01-31 00:00:00+01
Objet :	Création du numéro de voirie 7 avenue Raffin
	Caboisse
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.4 - Limites territoriales
Identifiant unique :	038-213803174-20220131-AR_2022_011-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
038-213803174-20220131-AR_2022_011-AR-1-1_0.xml	text/xml	877
Nom original :		
AR_2022_011URBA.pdf	application/pdf	267380
Nom métier :		
99_AR-038-213803174-20220131-AR_2022_011-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	267380

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 février 2022 à 10h14min01s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 février 2022 à 10h14min02s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 février 2022 à 10h14min03s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 février 2022 à 10h14min19s	Reçu par le MI le 2022-02-10